

**1.1. LE DISPOSITIF MODULAIRE « PILOTE FINANCIER ET COMPTABLE » (PFC)****1.1.1. L'organisation pédagogique**

Le dispositif modulaire PFC propose un ensemble de 2 cycles, composés de 10 modules, qui sont les suivants :

**CYCLE 1 : LA COMPTABILITE DANS LES ORGANISMES**

(8 modules obligatoires répartis sur une durée globale de **25,5 jours** pour le **parcours donnant lieu à une attestation nationale de réussite Ucanss**)

Modules	Durée en jours
1. Le pilotage des opérations financières au sein de l'organisme	3
2. La certification des comptes	2
3. La comptabilité générale : la logique du raisonnement dans les opérations comptables	3.5
4. Le pilotage des processus comptables	3
5. La comptabilité institutionnelle (1 <sup>ère</sup> partie) : la supervision des opérations courantes	4
6. L'analyse financière : du bilan à la construction du tableau de financement	4
7. La comptabilité institutionnelle (2 <sup>ème</sup> partie) : le pilotage des opérations de fin d'année	4
8. La gestion de trésorerie dans les organismes locaux	2

## CYCLE 2 : LA REGLEMENTATION FINANCIERE DE L'ORGANISME

(2 modules de perfectionnement distincts)

Modules	Durée en jours
1. La paie : volet social et fiscal	4
2. La gestion des créances	2

Dans l'offre PFC 2016, le Cycle 1 - Module 8 « Gestion de la trésorerie dans les organismes locaux » a fait l'objet d'une refonte complète. Le champ a été élargi aux risques majeurs de trésorerie ainsi qu'aux indicateurs de pilotage et de suivi de la trésorerie ;

Des actualisations significatives ont été également apportées pour renforcer les dimensions de pilotage des processus. Sont concernés selon les cycles :

- cycle 1 :
  - le module 1 « Le pilotage des opérations financières au sein de l'organisme » ;
  - le module 5 « La comptabilité institutionnelle (1ère partie : la supervision des opérations courantes » ;
  - le module 7 « La comptabilité institutionnelle (2ème partie) : le pilotage des opérations de fin d'année ».
- cycle 2 : le module 2 « la gestion des créances ».

De plus, le module 4 du cycle 1 : « Le pilotage des processus comptables » n'est pas accessible en module à la carte.

Avec le dispositif « Pilote financier et comptable », les organismes de Sécurité sociale disposent d'un cursus interbranche permettant d'aborder les différentes dimensions du métier de cadre comptable. L'approche opérationnelle de la fonction de pilotage des activités financières et comptable est privilégiée.

Deux approches de parcours sont proposées selon les objectifs de développement de compétences :

- le stagiaire qui souhaite s'engager dans le parcours donnant lieu à une attestation nationale de réussite Ucanss devra suivre impérativement l'intégralité du Cycle 1 « La comptabilité dans les organismes », articulé autour de 8 modules obligatoires dans un ordre chronologique ;
- le stagiaire qui s'inscrit dans un parcours à la carte pourra suivre l'ensemble des modules de façon indépendante en fonction des besoins de développement repérés.

### 1.1.2. Nombre de participants par module

Un groupe de stagiaires est composé au maximum de 15 participants. Si le groupe est inférieur ou égal à 8 participants, il pourra être proposé un repositionnement avec un autre groupe ou un report si cela est envisageable.

## 2.1. LES SPECIFICITES DES PARCOURS

### 2.1.1 Obtention de l'attestation nationale de réussite

Dans un accompagnement de parcours professionnel, l'accès à la reconnaissance de nouvelles connaissances acquises par le biais d'un parcours Cycle 1, favorise le développement des compétences et renforce ainsi la mobilité professionnelle et fonctionnelle.

Le suivi du parcours Cycle 1 permet la délivrance par l'Ucanss d'une attestation nationale de réussite « Pilote Financier et Comptable ». Son obtention fera l'objet d'une épreuve écrite et orale portant sur l'ensemble des modules du parcours Cycle 1.

Ces épreuves se dérouleront entre le 24 octobre et 18 novembre 2016.

Pour l'épreuve orale, dans le cadre de la réalisation d'un rapport au sein des organismes portant sur une thématique opérationnelle, il appartient à l'Agent comptable de l'organisme (ou à son délégué) de déterminer le choix du sujet avec son collaborateur inscrit à la formation, selon les modalités établies dans le cahier des charges du rapport et d'identifier la personne ressource auprès de laquelle le participant s'appuiera pour la réalisation de son rapport.

Les modalités pratiques relatives à ces épreuves sont précisées en **annexe 5A**.

### 2.1.2 Prérequis pour le parcours Cycle 1 donnant lieu à l'obtention de l'attestation nationale de réussite Ucanss

Il est nécessaire de prendre en considération un certain nombre de prérequis pour suivre les modules du dispositif « Pilote Financier et Comptable » pour le parcours Cycle 1.

Pour ce parcours, les prérequis sont définis comme suit :

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS comptabilité, DUT GEA ...) ;
- ou
- bénéficier d'une expérience professionnelle en comptabilité (si tel n'est pas le cas, les personnes souhaitant acquérir les bases indispensables de comptabilité générale devront se mettre à niveau avant d'intégrer le Cycle 1 - La comptabilité dans les organismes).

Pour cette raison, la participation du responsable de formation de l'organisme du stagiaire est sollicitée afin de confirmer si la personne possède bien les prérequis indiqués ci-dessus. Pour ce faire, il est demandé de renseigner le bulletin de prérequis (**annexe 5A**).

### 2.1.3 Prérequis obligatoire pour le parcours à la carte (annexe 5B)

Pour suivre les modules 5 et 7 sur « La comptabilité institutionnelle » (cycle 1), le stagiaire doit suivre obligatoirement le module 3 intitulé « La comptabilité générale : la logique du raisonnement dans les opérations comptables » (cycle 1), sauf si le stagiaire justifie d'une expérience récente et d'une bonne maîtrise de la comptabilité générale.

### 3.1 LES MODALITES D'INSCRIPTION ET DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF

#### 3.1.1 Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante : [inscriptions@institutquatredix.fr](mailto:inscriptions@institutquatredix.fr)

Vous pouvez accéder à l'ensemble du catalogue de l'institut 4.10 en cliquant sur le lien suivant : [www.institutquatredix.fr](http://www.institutquatredix.fr)

Les participants qui souhaitent s'inscrire dans la perspective d'obtenir l'attestation nationale de réussite Ucanss doivent obligatoirement suivre l'intégralité du Cycle 1.

Il peut être envisagé un étalement sur 2 exercices consécutifs sachant que les épreuves PFC ne sont pas dissociables et doivent être présentées à l'issue de l'ensemble du parcours de formation. L'ordre chronologique des modules est préconisé.

##### 3.1.1.1 - Le parcours réalisé sur un seul exercice

Les organismes pourront transmettre leurs inscriptions via l'envoi d'un mail à l'adresse suivante : [inscriptions@institutquatredix.fr](mailto:inscriptions@institutquatredix.fr)

Si les effectifs recensés le permettent, il pourra être proposé d'ouvrir des sessions complémentaires sur différents sites.

##### 3.1.1.2 - Le parcours étalé sur 2 exercices

Si le participant souhaite suivre le cursus sur 2 années consécutives, il devra s'inscrire module par module avec les mêmes modalités requises pour le parcours à la carte.

**Remarque : Il conviendra de mentionner dans la rubrique « commentaires » l'objectif d'examen à l'issue des 2 ans. Ce participant sera rattaché au parcours avec visée examen de préférence.**

La dernière date d'inscription pour le parcours donnant accès à l'examen est fixée **au 1<sup>er</sup> mars 2016**. Au-delà de cette date, les inscriptions seront retenues selon les places disponibles.

Le déploiement de la formation s'opérera à compter du mois d'avril selon le calendrier joint en **annexe 4**.

#### **REMARQUES :**

**Pour les participants qui ont entamé le parcours donnant lieu à l'obtention de l'attestation nationale de réussite Ucanss en 2015, l'organisme devra être attentif lors de leurs inscriptions complémentaires de bien s'inscrire à tous les modules manquants, sur la base des intitulés.**

**Cette saisie sera suivie d'un envoi par mail, des coupons « pré requis » et « Présentation aux épreuves Parcours Cycle 1 » scannés (annexe 5A) pour tous les parcours donnant lieu à l'obtention de l'attestation nationale de réussite Ucanss auprès du pilote avant le lancement du dispositif 2016.**

#### **IMPORTANT :**

**Toute inscription sera considérée comme définitive à partir du moment où l'affectation sera effectuée par le pilote et validée par l'organisme client.**